



## Congé imposé par l'employeur au jour le jour

Par **chujesus**, le **08/01/2014** à **01:44**

bonjour,

je suis salarié dans un clinique privé a but lucratif  
nous sommes sous la convention de la FHP (federation des hospitalisations privées)

suite a un changement de direction et donc de politique d'etablissement, notre employeur prend la facheuse habitude d'imposer des congés payés ou récupération de férié, dés qu'il y a une baisse d'activité, et cela le jours même ou au mieux la veille.

est t'il dans son droit??

merci pour votre intérêt

Par **P.M.**, le **08/01/2014** à **14:28**

Bonjour,

Déjà l'employeur ne peut pas modifier les dates des congés payés moins d'un mois avant la date prévue et il devrait respecter au moins ce délai de prévenance...

Il faudrait savoir de quelle récupération de jours fériés il s'agit et si c'est pour ceux travaillé, un texte précis devrait prévoir comment cela se fait...